



[JE CONSTITUE MON DOSSIER LOCATAIRE]

TOUS LES CANDIDATS

- Carte identité
- Livret de famille ou fiche familiale d'Etat Civile
- Attestation d'allocations familiales
- Si divorce ou séparation, jugement ou autorisation de domicile séparé
- Relevé d'identité bancaire ou chèque annulé
- Si locataire, 3 dernières quittances de loyer
- Si propriétaire, copie acte de propriété ou dernier avis d'imposition
- Attestation d'assurance à la date d'entrée dans les lieux

POUR LES NON RESIDENTS

- Certificat d'hébergement
- Titre de séjour
- Carte de travail

POUR SALARIES

- Original de l'attestation d'emploi
- Les 3 derniers bulletins de salaire
- Derniers avis d'imposition sur le revenu

POUR LES NON SALARIES – COMMERÇANTS – PROFESSION LIBERALES – ARTISANS

- 2 Dernier avis imposition
- Carte professionnelle
- Justificatif d'inscription au registre du commerce ou au registre des métiers
- Extrait de Kbis de moins de 3 mois pour les dirigeants de société
- Copie des 2 derniers bilans
- Statut de la société
- 3 Derniers bulletin de salaire (Si existant)

POUR LES ETUDIANTS

- Carte d'étudiant
- 2 CNI

POUR LES RETRAITES OU PENSIONNES

- Titre de pension
- Idem pour les retraites
- 2 derniers avis d'imposition

CANDIDAT POUR LES LOCATIONS DE GARAGE

- Permis de conduire
- Carte grise du véhicule
- Attestation d'assurance du véhicule

INTERIMAIRE

(Dont la durée de travail restante est d'au moins 08 mois à compter de la date de signature du bail)

- Dernier avis imposition
- Copie contrat de travail

INTERMITANT DU SPECTACLE

(Dont la durée de travail restante est d'au moins 08 mois à compter de la date de signature du bail)

- Dernier avis imposition
- Copie contrat de travail

EMPLOYES DE MAISON

(Rémunérés par chèque emploi service)

- Justificatif d'une activité régulière sur les derniers 24 mois sur la présentation du dernier avis imposition et de la dernière déclaration de revenu ou les fiches de salaires faisant apparaître le cumul annuel.

ALLOCATIONS (1)

(CAF, APL, Chômage(2) / RMI/RSA)

PENSIONS (1)

Alimentaire / prestation compensatoire / de veuvage / d'invalidité

Congé Maternité

Revenu foncier (Hors charge et taxe)

Heures supplémentaires

- Ordonnance de non conciliation pour une pension alimentaire/ prestation compensatoire – Simulation CAF pour le versement de l'APL au titre du nouveau bail – ouverture de droit pour le RSA et le RMI ou allocation chômage

*(1) Pour autant qu'elle soit régulière en montant ou récurrentes dans la durée de perception

** (2) Les allocations ou aides versée par l'établissement public pôle Emploi à condition que ces allocations ou aides soit encore versées